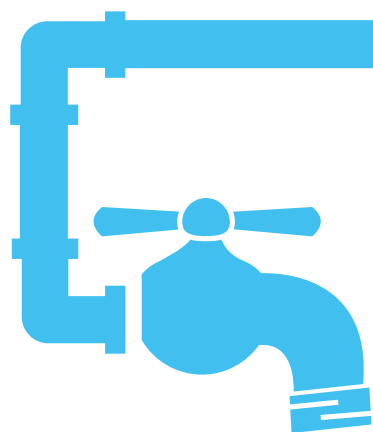




EAU ET ASSAINISSEMENT TARIFS 2026

Contact

Guichet unique d'accueil de l'eau
et de l'assainissement

Accueil physique :

11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1

Adresse postale :

1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 51 75

EauAssainissement@strasbourg.eu
strasbourg.eu/eau-assainissement



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2026 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	0,9400
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4904
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,5235
TVA sur consommations ⁽¹⁾		0,1350
03 ORGANISMES PUBLICS		
Consommation eau potable	Agence de l'eau	0,4000
Performance des réseaux d'eau potable	Agence de l'eau	0,0660
Performance des systèmes d'assainissement	Agence de l'eau	0,1380
Prélèvement de la ressource en eau	Agence de l'eau	0,0966
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,94
Prix moyen du m³(2)		3,12



Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾ Taux de TVA applicables : Eau et assainissement, redevance consommation eau potable, performance des réseaux d'eau potable, prélèvement de la ressource en eau 5,5% / Collecte et épuration, performance des systèmes assainissement : non assujettis à TVA / Fermier épuration 10%

⁽²⁾ TTC avec abonnement (120 m³)

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : SOVEES

La gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est attribuée par délégation de service public à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg - SOVEES (filiale VEOLIA Eau).

> Les organismes publics :

L'agence de l'eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 19 décembre 2025)

Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,84 €
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	145,20 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	228,00 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	248,40 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement... Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	58,80 € 97,61 € 117,60 €
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	93,60 € 155,38 € 187,20 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	147,60 € 245,02 € 295,20 €
COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?			
Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	140,40 €
Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	248,40 €
COMPTEURS D'EAU			
Difficulté de relève ou d'accès à un dispositif de comptage	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	187,20 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	153,60 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 310,80 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	182,40 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 198,00 € pour compteur DN 20
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	99,60 €
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	127,20 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relevé ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 240,00 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 327,60 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 19 décembre 2025

* donnée pour un volume <200 000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 19 décembre 2025.

** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 19 décembre 2025)
Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	398,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	29,00 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	199,00 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	166,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	29,00 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	432,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	467,00 €
TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 10 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.		
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	420,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	115,00 €
	Contrôle en cas de vente	240,00 €
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION		TARIF (€ TTC)
DÉBOUCHAGE Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	294,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	588,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	488,04 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	101,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	202,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	167,66 €
VIDANGE Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m³. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger. * À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m³	203,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m³	406,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m³	336,98 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2m³ / sup	110,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2m³ / sup	220,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2m³ / sup	182,60 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	30,94 €
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	37,12 €
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	88,44 €
INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse et d'un véhicule léger . La 1 ^{ère} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	101,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	202,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	167,66 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	38,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	76,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	63,08 €
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	58,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	116,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	96,28 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	55,71 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	111,42 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	92,48 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	59,60 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	119,20 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	98,94 €
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1 heure.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	250,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	500,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	415,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	56,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	112,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	92,96 €
FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,63 % pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 10,63 %
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	520,00 €